

## Autorisation de vendre des articles de marque en ce sans licence

-----  
Par Mimi

Bonjour,

Je suis commerçante en comité d'entreprise. Ai-je le droit de vendre des articles de marque : vêtements, accessoires, parfums, cosmétiques, sans licence ? et fournis par des grossistes ou revendeurs, ayant RC, avec factures officielles. Certains sites nous disent que c'est possible car vous vendez dans un lieu fermé donc privé.

Dans le cas où le grossiste possède la licence du produit qu'il vend, alors suis-je en mesure de pouvoir le revendre ?

Et si je vends une marchandise sans licence, en cas de problème, même si elle est facturée et non contrefaite, quel est le risque que j'encours ?

Est-il possible de vendre des fins de séries ou destockages ou lots de marque sans licence ?

Merci pour les réponses.